

2021/04/12

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, **lundi 12 avril 2021**, à 19 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti par voie de visioconférence.

Présents à la visioconférence :

Ginette Caza,	district 1	Sylvie Tourangeau,	district 4
Heather L'Heureux,	district 2	François Boileau,	district 5
Roger Carignan,	district 3	Johanne Leduc,	district 6

Présents en salle :

Gino Moretti, maire
Denis Lévesque, secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 qui prolonge l'état d'urgence jusqu'au 16 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y met fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-025 qui a été renouveler jusqu'au 16 avril 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et téléphone.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement sur la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence, le maire et le secrétaire d'assemblée en salle du conseil.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

2021-04-074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2021-04-075

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 a été remis à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est soumis pour approbation.

2021/04/12

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 1^{er} mars 2021, tel que présenté.

Adoptée

2021-04-076

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du conseil ;

Liste des salaires de mars 2021 :	65 765,81 \$
Liste des chèques en circulation :	75 097,24 \$
Liste suggérée des factures à payer :	132 439,80 \$
Liste des prélèvements :	93 141,80 \$
Liste des dépôts directs :	41 475,56 \$

TOTAL des dépenses du mois : 407 920,21 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de mars 2021, totalisant 407 920,21.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-04-077

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Il est résolu unanimement de nommer la conseillère, Johanne Leduc, maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2021 ;

Que le maire Gino Moretti, le maire suppléant Johanne Leduc, le secrétaire-trésorier Denis Lévesque et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Saint-Laurent :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

Que le maire suppléant représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-078

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS VIRTUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT que selon les conditions actuelles le congrès annuel de l'ADMQ qui avait lieu à Québec est maintenant proposé en congrès virtuel les 15, 16 et 17 juin 2021 soit 18 webinaires sur 3 jours ;

CONSIDÉRANT que Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier siège au conseil d'administration de l'ADMQ, l'inscription est sans frais.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier et Sylvie Caza, secrétaire-trésorière adjointe à s'inscrire au Congrès virtuel de l'ADMQ, qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2021. Le coût de l'inscription pour Sylvie Caza est de 399 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

2021-04-079

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2021-2025

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Municipalité de Saint-Anicet et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3803 est échue depuis le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'après négociations, le conseil municipal valide l'entente de principe de la convention collective pour les années 2021-2025 présentée par les deux (2) parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'entente de principe de la convention collective pour les années 2021-2025.

Adoptée

2021-04-080

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOIRÉE D'HONNEUR ÉCOLE ARTHUR-PIGEON

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100,00 \$ pour la *Soirée d'honneur* 2021 à l'école Arthur-Pigeon qui aura lieu vendredi le 25 juin 2021, le but est d'encourager fortement les efforts des élèves compte tenu des circonstances actuelles.

Adoptée

2021-04-081

RENOUVELLEMENT – ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'organisme *Zone Loisir Montérégie* (ZLM), du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 pour un coût de 75 \$, cet organisme nous permet d'être admissible aux programmes suivants ;

- Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées ;
- Programme projet loisirs ;

- Population active (organismes, achat de matériel durable en matière d'activités physiques).

2021/04/12

Fannie Fournier sera la personne déléguée à l'assemblée générale annuelle de Zone Loisir Montérégie.

Adoptée

2021-04-082

PAIEMENT DE FACTURES TRAVAUX DE COURS D'EAU À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués dans des cours d'eau de la Municipalité de Saint-Anicet par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour les années 2019 et 2020.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de payer à la MRC du Haut Saint-Laurent, les factures 2019 et 2020, concernant des travaux effectués dans des cours d'eau de la Municipalité de Saint-Anicet totalisant un montant de 217 041,05 \$.

Adoptée

2021-04-083

PAIEMENT DE FACTURES À SIGNAL SERVICES INC.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a inclus dans ses budgets 2020 et 2021, le service de plaquettes d'identifications réfléchissantes, enseigne rurale 911, pour la moitié de la Municipalité en 2020 et l'autre moitié en 2021 ;

CONSIDÉRANT que Signal Services Inc. a fait parvenir une soumission pour 1465 plaquettes d'aluminium 2.1 mm, enseigne rurale 911, pour la deuxième partie de la Municipalité soit : les Avenues, les Rues, les Chemins et le village de Saint-Anicet pour un montant de 45 415 \$ taxes applicables en sus ;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter 5 plaquettes d'aluminium 2.1 mm, enseigne rurale 911 pour des nouvelles résidences pour un montant de 155,00 \$ taxes applicables en sus.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement de payer à *Signal Services Inc.* selon les soumissions #39206 et #39373 datées du 22 et 25 mars 2021, un montant de 45 570 \$ taxes applicables en sus pour 1470 plaquettes d'identifications réfléchissantes d'aluminium 2.1 mm, enseigne rurale 911, poteaux et accessoires pour l'installation de ses plaquettes rurales 911, transport en sus.

Adoptée

2021-04-084

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES POUR LE RÔLE TRIENNAL 2016, 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de rôle en 2016 par la Firme Evimbec, il y a eu erreur dans le calcul de valeur du terrain pour l'adresse du 212, 17^e Avenue ;

CONSIDÉRANT que la citoyenne a payé ses taxes pour les années 2016, 2017 et 2018 ne sachant pas qu'il y avait erreur à son dossier ;

CONSIDÉRANT que la citoyenne s'est aperçue de l'erreur en 2019 et a fait une demande de révision et a été remboursée pour les années 2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT que la citoyenne demande un remboursement de taxes pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

2021/04/12

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale* ne permet pas de modifier un rôle antérieur.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'accepter quand même la demande de remboursement pour le 212, 17^e Avenue pour les années 2016, 2017 et 2018 pour les taxes payées en trop pour un montant approximatif de 900 \$ étant donné que l'erreur de calcul de valeur du terrain provient de la Firme Evimbec.

Adoptée

2021-04-085

RESCINDER LA RÉOLUTION 2021-02-037 – CONTRAT DE SERVICES POUR LE CONTRÔLEUR ANIMALIER 2021

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-02-037 a été adoptée lors de la séance du conseil du 1^{er} février 2021 soit de retenir les services du contrôleur animalier 2021, *SPCA Refuge Monani-Mo* pour un service clé en main ;

CONSIDÉRANT qu'il a erreur dans le prix forfaitaire, celui-ci dont se lire 6 000 \$ taxes incluses.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de rescinder la résolution 2021-02-037 qui mentionne que le service, *SPCA Refuge Monani-Mo* est pour un prix forfaitaire de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour un contrat de cinq (5) ans par, un prix forfaitaire de 6 000 \$ taxes incluses payable soit 500 \$/mois pour un contrat de cinq (5) ans.

Adoptée

2021-04-086

RATIFICATION DE LA CESSION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS OCTROYÉ À GOUDREAU POIRIER INC.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution 315-2020 octroyant un contrat de services professionnels à Goudreau Poirier Inc. à la suite d'un contrat octroyé de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que Goudreau Poirier Inc. a informé la Municipalité de Saint-Anicet qu'il poursuivra ses activités au sein de BCGO s.e.n.c.r.l. ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser Goudreau Poirier Inc. à poursuivre son mandat au sein de BCGO s.e.n.c.r.l. ;

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de Goudreau Poirier inc. de céder le contrat de services professionnels qui lui fut octroyé par la résolution 315-2020 à BCGO s.e.n.c.r.l. ;

Que le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité à signer tous les documents nécessaires officialisant la cession dudit contrat.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-087

EXCÉDENT DE REVENUS DE TAXATION EN TANT QUE REVENUS REPORTÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT que le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT que le MAMH a publié une note d'information traitant que l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants ainsi que les taxes de secteur ;

CONSIDÉRANT que cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts et des taxes de secteur en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT que ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnements affectés.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ou des taxes de secteur serait réalisé au cours de l'exercice 2021, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné ou les taxes de secteur.

Adoptée

2021-04-088
Rescinder voir :
Rés : 2021-05-118

ENGAGEMENT – MARTIN VERRIER ARCHIVISTE

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de retenir les services de Monsieur Martin Verrier, archiviste de la MRC du Haut Saint-Laurent pour une période de deux (2) semaines soit les semaines du 4 et 11 octobre 2021 au taux horaire de 40\$/heure, sur un total de 69 heures pour les deux (2) semaines.

Adoptée

2021-04-089

MAINLEVÉE TOTALE ET FINALE – 4750, MONTÉE DE CAZAVILLE

CONSIDÉRANT que Me Luc Paquette demande une mainlevée pour le jugement numéro 16 395 336 concernant le non-paiement des taxes municipales dans le dossier de Monsieur Claude Fournier au 4750, montée de Cazaville, Saint-Anicet ;

CONSIDÉRANT que le paiement complet de la créance a été acquitté le 31 juillet 2009 ;

2021/04/12

CONSIDÉRANT que Me Jacques Charlebois qui avait traité le dossier nous recommande de signer la mainlevée.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'autoriser Gino Moretti maire et Denis Lévesque directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Anicet cet acte de mainlevée de l'inscription du procès-verbal de saisie d'exécution résultant du jugement tous deux publiés sous le numéro 16 395 336 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon.

Adoptée

2021-04-090

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2021 – ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE ET LA VILLE DE HUNTINGDON

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à payer la différence de tarif entre le résidant et le non-résidant pour les inscriptions des enfants de Saint-Anicet qui iront aux camps de jour d'été de la Municipalité de Sainte-Barbe et la Ville de Huntingdon pour la période estivale 2021.

Adoptée

2021-04-091

ENTENTE GOUVERNANT LE PROJET PILOTE POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES DANS LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture ;

CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP administre un projet pilote dans la MRC du Haut-Saint-Laurent afin d'accepter des matériaux en plastique tels que des pellicules, ficelles, filets, bâches et sacs-silos pour ensilage et autres (les « **Matériaux** ») résultant des activités agricoles des agriculteurs (les « **Participants** ») (le « **Projet Pilote** »). Le Projet Pilote vise le recyclage ou la valorisation énergétique des Matériaux dans la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet exploite le « **Site de collecte** » des Matériaux situé au 5001, Route 132, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0 et possède une expertise dans la manipulation des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, la Municipalité consent à ce que le Site de collecte serve à la collecte et à l'entreposage des Matériaux et à fournir les services nécessaires pour les fins du Projet Pilote.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser le maire Gino Moretti et Denis Lévesque directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente avec AgriRÉCUP. AgriRÉCUP pourra utiliser le Site de collecte pour l'entreposage des Matériaux et à fournir les services nécessaires aux fins du Projet Pilote du 1^{er} avril au 31 décembre 2021 inclusivement.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-092

DEMANDE D'APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS – PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Anicet appuie la demande de la Commission scolaire New Frontiers et le CVCEC afin de renouveler l'autorisation d'enseigner le programme « Health, Assistance and Nursing » qui fournit des infirmières/infirmiers auxiliaires aux divers établissements de santé de la Montérégie-Ouest depuis 2006.

Que ce programme comble un important besoin éducatif dans la région et que les futurs diplômés sont essentiels aux demandes de main-d'œuvre dans le domaine de la santé.

Adoptée

2021-04-093

DEMANDE D'APPUI POUR LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

ATTENDU que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

ATTENDU que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

ATTENDU que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

ATTENDU que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

ATTENDU que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

2021/04/12

Il est résolu unanimement :

Qu'il soit résolu que la Municipalité de Saint-Anicet appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #357-4
– RELATIF AUX SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE DES DÉCHETS
ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée Ginette Caza, conseillère district 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux services municipaux de collecte de déchets et des matières recyclables.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau de l'Hôtel de Ville.

2021-04-094

DÉROGATION MINEURE – DM-02-2021

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-02-2021 de Madame Liliane Gagnon et Monsieur Michael Peiffer concernant la propriété sise au 2106, chemin de la Pointe-Leblanc a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure, afin de permettre la construction d'une maison sans porte d'entrée sur la façade principale.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-02-2021 présentée par Madame Liliane Gagnon et Monsieur Michael Peiffer concernant la propriété sise au 2106, chemin de la Pointe-Leblanc soit de permettre la construction d'une maison sans porte d'entrée sur la façade principale.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

2021-04-095

DÉROGATION MINEURE – DM-03-2021

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-03-2021 de Madame Geneviève Aubin et Monsieur Nicolas Voyer concernant un immeuble situé sur le Chemin de la Pointe-Sylvestre a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure avec condition afin de permettre la construction d'une galerie/patio de 4 mètres de profond par 12.19 mètres de large avec un empiètement maximal de 4 mètres dans la rive et ce à la condition que la galerie/patio soit construit de pavé uni, dalles de patio, planches de bois ou composite ou tout autre matériau semblable.

2021/04/12

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-03-2021 présentée par Madame Geneviève Aubin et Monsieur Nicolas Voyer concernant un immeuble situé sur le Chemin de la Pointe-Sylvestre avec condition afin de permettre la construction d'une galerie/patio de 4 mètres de profond par 12.19 mètres de large avec un empiètement maximal de 4 mètres dans la rive et ce à la condition que la galerie/patio soit construit de pavé uni, dalles de patio, planches de bois ou composite ou tout autre matériau semblable.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

2021-04-096

DEMANDE PIIA-01-2021

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA-01-2019 de Monsieur Bruno Viau, concernant la propriété sise 620, chemin Trépanier, a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, comme prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'agrandissement de la maison mobile de 32.7 mètres carrés, et ce à la condition que la façade principale soit dotée d'une porte d'entrée.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande de PIIA-01-2021 présentée Monsieur Bruno Viau, concernant la propriété sise 620, chemin Trépanier, soit de permettre l'agrandissement de la maison mobile de 32.7 mètres carrés, et ce à la condition que la façade principale soit dotée d'une porte d'entrée.

La résolution devient caduque 18 mois après son adoption si l'objet de demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale n'est pas réalisé ou n'est pas en voie de réalisation.

Adoptée

2021-04-097

INSCRIPTION AU CONGRÈS VIRTUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

CONSIDÉRANT que selon les conditions actuelles le congrès annuel de la COMBEQ est maintenant proposé en congrès virtuel du 19 au 23 avril 2021 sans être des journées complètes de webinaires.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser Andrea Geary, responsable de l'urbanisme et de l'inspection à s'inscrire au Congrès virtuel de la COMBEQ, qui aura lieu du 19 au 23 avril 2021. Le coût de l'inscription est de 200,00 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-098

OFFRE DE SERVICES DE PG SOLUTIONS – MODULE D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement de retenir l'offre de services datée du 18 mars 2021 de *PG Solutions* pour un module d'urbanisme qui permet la saisie et le suivi des demandes à caractères discrétionnaires, la conception des grilles de spécifications, interaction entre les grilles de spécifications et la cartographie numérique et plus pour un coût de réalisation de 3 929 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

2021-04-099

DEMANDE À LA MRC DU HAUT SAINT-LAURENT – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT qu'une demande de nettoyage du cours d'eau McPhee a été présentée à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit demander à la MRC du Haut Saint-Laurent de procéder au nettoyage de ce cours d'eau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de demander à la MRC du Haut Saint-Laurent pour le nettoyage du cours d'eau McPhee et de joindre à la résolution une copie de la demande.

Adoptée

2021-04-100

OFFRE DE SERVICES POUR LE PROJET DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la préparation d'un plan par un arpenteur-géomètre démontrant les superficies pour lesquels des autorisations de la CPTAQ ont été accordées sur les lots 4 670 750 et 4 670 751 pour pouvoir préparer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le projet de l'écocentre au 5001, route 132 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à deux (2) appels d'offres auprès d'arpenteur-géomètre pour obtenir des prix et le délai requis pour la préparation d'un plan démontrant les superficies pour lesquels des autorisations la CPTAQ a été accordée sur les lots 4 670 750 et 4 670 751 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission ;

- Pierre Meilleur 9 000 \$ +/- 15% plus les taxes applicables pour septembre 2021 ;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *Pierre Meilleur*, Arpenteur-Géomètre, pour procéder à un plan démontrant les superficies pour lesquels des autorisations de la CPTAQ ont été accordées sur les lots 4 670 750 et 4 670 751 pour un montant de 9 000 \$ +/- 15% plus les taxes applicables pour septembre 2021, et ce afin de pouvoir continuer le projet de l'écocentre situé au 5001, route 132.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-101

DEMANDE D'EXTENSION DE DROITS ACQUIS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 286, CHEMIN TRÉPANIÉRIER

CONSIDÉRANT que le 25 avril 2020 il y a eu un feu qui a détruit la maison au 286, chemin Trépanier ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet que l'immeuble soit reconstruit au même emplacement à la condition que les travaux de reconstruction commencent dans un délai de douze (12) mois suivants la date de l'incendie ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Abdelkrim Achik demande une extension supplémentaire d'un (1) an pour pouvoir reconstruire une maison au 286, chemin Trépanier.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'accepter la demande d'extension d'un (1) an soit jusqu'au 25 avril 2022 demandé par Monsieur Abdelkrim Achik concernant l'extension de droits acquis pour la reconstruction d'une maison située au 286, chemin Trépanier.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #540 – AUTORISANT LA GARDE DE POULES À TITRE DE PROJET PILOTE

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée Heather L'Heureux, conseillère district 2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un projet de règlement autorisant la garde de poules à titre de projet pilote.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau de l'Hôtel de Ville.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #541 – AUTORISANT L'UTILISATION DE ROULOTTE(S) SUR LES TERRAINS AYANT UNE HABITATION DE TYPE UNIFAMILIALE ISOLÉE À TITRE DE PROJET PILOTE

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné François Boileau, conseiller district 5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un projet de règlement autorisant l'utilisation de roulotte(s) sur les terrains ayant une habitation de type unifamiliale isolée à titre de projet pilote.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau de l'Hôtel de Ville.

2021-04-102

ADOPTION DU RÈGLEMENT #529-1 – CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX

ATTENDU que le Conseil réglemente les animaux sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU qu'il y a lieu à modifier le règlement relatif à la garde des animaux afin de clarifier un article ;

2021/04/12

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 1^{er} mars 2021 ;

ATTENDU qu'il y a eu un changement suite à la présentation du projet de règlement afin d'apporter deux (2) précisions à l'article modifié :

- Toutefois le propriétaire ou l'occupant d'un terrain peut nourrir les oiseaux au moyen de mangeoire(s) à oiseaux sur son terrain ;
- Cet article ne s'applique pas lorsque le fait de nourrir un animal sauvage est autorisé par un règlement fédéral et/ou provincial concernant la chasse ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que le règlement numéro 529-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ANIMAUX AUTORISÉS

L'article 5 du règlement 529 est modifié par le remplacement du dernier alinéa suivant :

« Aucune personne ne peut nourrir les bernaches, les canards et les goélands sur les rives et le plan d'eau du lac Saint-François et des canaux. »

Par :

« Aucune personne ne peut nourrir un animal sauvage, incluant les bernaches, oies, canards et goélands, sur le territoire de la Municipalité. Toutefois le propriétaire ou l'occupant d'un terrain peut nourrir les oiseaux au moyen de mangeoire(s) à oiseaux sur son terrain. Cet article ne s'applique pas lorsque le fait de nourrir un animal sauvage est autorisé par un règlement fédéral et/ou provincial concernant la chasse ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur et a force de loi une fois l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Adoptée

2021-04-103

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER III – PERMANENT

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'engager monsieur Jean-François Hart au poste de journalier III permanent selon les conditions de la convention collective en vigueur à compter du 1^{er} mai 2021.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-104

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE À PRESSION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à deux (2) appels d'offres pour obtenir des prix afin de procéder à l'achat d'une machine à pression ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

- Autonomic Inc. 5 399,99 \$ taxes en sus
- Les Pièces Hydrauliques Ménard Inc. 6 549,99 \$ taxes en sus

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement de n'accepter ni la plus basse ni la plus haute des soumissions reçues. Autoriser Gabriel Trevino, directeur des travaux publics d'effectuer l'achat d'une machine à pression, selon la soumission #57758 datée du 8 avril 2021 de *Les Pièces Hydrauliques Ménard Inc.* pour un montant de 6 549,99 \$ plus les taxes applicables.

Que la machine à pression de *Les Pièces Hydrauliques Ménard Inc.* répond mieux à nos besoins.

Adoptée

2021-04-105

RÉSULTAT DE SOUMISSIONS POUR LE PIQUETAGE – MONTÉE DE CAZAVILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à quatre (4) appels d'offres pour obtenir des prix afin de déterminer l'emprise municipale sur le tronçon de la Montée de Cazaville entre le Chemin Smith et la Route 132 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

- Legault Trudeau 9 995 \$ taxes en sus
- Faucher Coulombe 7 763 \$ taxes en sus

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission datée du 5 mars 2021 de *Faucher Coulombe* pour l'offre de services concernant le relevé de terrain et le piquetage de la Montée de Cazaville entre le Chemin Smith et la Route 132 pour un montant de 7 763 \$ plus les taxes applicables. Les travaux débuteront en juillet pour être complétés en août 2021.

Adoptée

2021-04-106

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN LEAHY

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de réfection sur le Chemin Leahy.

Adoptée

2021/04/12
2021-04-107

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est proposé par la conseillère Johanne Leduc.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement concernant le parc intergénérationnel.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2021. (Reporté)

2021-04-108

RÉPARATION DE LUMIÈRES D'URGENCE POUR LE VÉHICULE 4-2

CONSIDÉRANT que le véhicule d'urgence 4-2 à six (6) lumières d'urgences sur la boîte arrière et deux (2) sur la carrosserie avant ;

CONSIDÉRANT que deux (2) de ses lumières sont défectueuses et ne sont plus disponibles ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de remplacer les lumières pour un nouveau dispositif de type DEL, car le système actuel est désuet.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *Demers Ambulance* datée du 24 février 2021 #153643 pour effectuer le remplacement des lumières pour le véhicule 4-2 par un nouveau dispositif de type DEL pour un montant de 2 613,04 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2021-04-109

FORMATION POUR L'UTILISATION DE L'AUTO-POMPE

CONSIDÉRANT que de la formation est exigée pour le camion de type autopompe ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, il y a seulement deux (2) pompiers volontaires qui possèdent cette formation ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que trois (3) autres pompiers volontaires procèdent à cette formation qui aura lieu à Sainte-Barbe et Saint-Anicet ;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé à la Municipalité de Sainte-Barbe et que les pompiers volontaires de Saint-Anicet peuvent se joindre à la formation pour réduire les coûts ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Michel Gobeil, Stéphane Thibault et Gabriel Viau ont été sélectionnés pour effectuer cette formation.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Il est résolu unanimement d'autoriser Messieurs Michel Gobeil, Stéphane Thibault et Gabriel Viau à suivre la formation pour l'utilisation de l'autopompe au montant de 1 015,68 \$/ taxes applicables en sus pour chaque pompier volontaire conjointement avec la Municipalité de Sainte-Barbe.

Adoptée

2021/04/12

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-04-110

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 19 h 55.

Adoptée

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.